

DECISION DU MAIRE DU 26 JUIN 2024

OBJET : EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE DE MONTVALTIN.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les nombreuses demandes de mises à disposition d'une salle municipale par les associations et les habitants de la commune,

Considérant que la salle municipale de Montvaltín dispose de locaux communs entre la mise à disposition du public et le club de foot qui entraîne des conflits d'usage,

Considérant l'intérêt de proposer une salle municipale fonctionnelle bénéficiant d'équipements adaptés aux associations et aux habitants,

Considérant les modalités d'intervention de l'appel à projet départemental 2024 et la demande initiale adressée le 29 décembre 2023,

Vu l'avant-projet définitif qui prévoit un montant de travaux évalué à 369 345 €

DECIDE

- **De solliciter** le Conseil Départemental de Saône et Loire dans le cadre de son appel à projets territoires 2024, et notamment la fiche 11 du volet 1, pour un taux d'intervention de 25 % sur un plafond de dépenses éligibles de 100 000 €.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

28 JUIN 2024

Le Breuil, le 26 juin 2024

POUR LE MAIRE, par délégation,
Renaud VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER
Maire

